

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité du RID
et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses
 (Genève, 11-15 septembre 2006)

Liste des documents par point de l'ordre du jour

<u>Document de référence</u>	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/102 et additif (Secrétariat)	Rapport de la Réunion commune à sa dernière session
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/103 et -/Add.1 (Secrétariat)	Ordre du jour provisoire de la session
+ INF.1 (Secrétariat)	Liste des documents
+ INF.2 (Secrétariat)	Liste des documents par point de l'ordre du jour
2. CITERNES	
<u>Documents de référence</u>	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/102/Add.1	Rapport du Groupe de travail sur les citernes à la dernière session
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/102, par. 4-21	Rapport de la Réunion commune à sa dernière session
<u>Documents à discuter</u>	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/17 (Belgique)	Paragraphe 6.8.2.4.5 – Attestations indiquant les résultats des épreuves, contrôles et vérifications
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/18 (Belgique)	Transport de citernes vides non nettoyées avec date d'épreuve périmée
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/20 (Belgique)	Paragraphe 6.8.2.4.3 – Intervalle entre les épreuves
+ INF.22 (Belgique)	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/22 (Royaume Uni)	Sous-section 6.8.2.6 et mesures transitoires au chapitre 1.6
+ INF.20 (Royaume Uni)	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/27 (Allemagne)	Chapitre 6.8 – Exigences pour les tubulures
+ INF.24 (AEGPL)	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/33 (France)	Paragraphe 6.8.2.1.8 – Matériaux des couvercles de citernes revêtues
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/34 (France)	Paragraphe 6.8.2.4.3 – Contrôles et épreuves
INF.5 (Allemagne)	Sous-sections 6.8.2.6 et 6.8.2.7
INF.14 (OTIF)	Modifications supplémentaires à l'ADR 2007 – 6.7.4.14.5
INF.17 (France)	Marquage des wagons-citernes
INF.19 (Portugal)	Dispositions spéciales du 6.8.4

3. NORMES

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/25 (CEN) + INF.7 (Secrétariat) + INF.9 (CEN)	Travaux en cours au CEN
INF.14 (OTIF)	Modifications supplémentaires à l'ADR 2007 – 4.1.6.14

4. INTERPRÉTATION DU RID/ADR/ADN

Aucun document n'a été soumis sous ce point.

5. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/13 (AISE/CEFIC/CEPE)	Dispositions pour l'emballage en commun
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/14 (Norvège) + INF.26 (France)	Paragraphe 1.1.3.6.3 – Quantité maximale totale par unité de transport
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/15 (CEFIC) + ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/30 (Allemagne)	} Transport de matières solides et liquides dans des récipients à pression
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/16 (CEFIC)	
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/19 (Belgique)	Référence aux mesures transitoires
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/23 (Danemark)	Transport des briquets, No ONU 1057, en vue de leur élimination
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/24 (CEFIC)	Paragraphe 1.1.4.2.1 – Transport dans une chaîne de transport comportant un parcours maritime ou aérien
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/28 (Allemagne) + INF.16 (OTIF)	Transport des Nos ONU 1372, 1387, 1856, 1857 et 3360
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/29 (Allemagne) + INF.3 (Allemagne)	Transport des Nos ONU 3132 et 3135
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/31 (Allemagne)	Sous-section 3.1.2.6
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/32 (Espagne) + INF.23 (Belgique) + INF.27 (France)	Obligations de sécurité des déchargeurs
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/35 (EBRA/EPBA)	Transport des piles au lithium usagées
INF.4 (Autriche et Pologne) INF.25 (AEGPL)	} Correction au 5.4.1.2.2 a)
INF.8 (UIC)	
INF.10 (CEFIC)	Langues à utiliser dans le document de transport
INF.11 (CEFIC)	Etiquettes conformément au Code IMDG, aux instructions techniques de l'OACI et à la réglementation IATA pour le transport des marchandises dangereuses
	DS 274

INF.13 (Autriche)	P650
INF.14 (OTIF)	Modifications supplémentaires à l'ADR 2007 – 1.2.1 et chapitre 2.2
INF.18 (Suède)	Formation des personnes intervenant dans le transport des marchandises dangereuses
INF.21 (Pays-bas)	Conditions de transport pour les piles usagées

6. RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL INFORMELS

INF.15 (Allemagne)	Rapport du groupe de travail informel sur le transport des déchets
INF.28 (EIGA)	Rapport du groupe de travail informel sur la révision du chapitre 6.2

7. TRAVAUX FUTURS

Aucun document n'a été soumis sous ce point.

8. ÉLECTION DU BUREAU POUR 2007

Aucun document n'a été soumis sous ce point.

9. QUESTIONS DIVERSES

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/21 (France)	MITRA – Note du Président
INF.6 (Pays-Bas)	Relation entre la classification des marchandises dangereuses et les conditions de transport
INF.12 (Autriche)	Attribution, dans le Règlement type, de tâches aux personnes intervenant dans le transport de marchandises dangereuses
INF.29 (Secrétariat)	Reforme de la CEE-ONU

10. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

* * *